

### 1. INFORMATIONS COMPETITEURS

Pour les épreuves Amateurs et Pro, après avoir validé votre engagement pour le forfait amateur ou pro, merci de valider votre choix d'épreuve du mercredi via le site

<http://www.easyjumping.fr/>

Le choix d'épreuve pour le jeudi se fera également via ce site internet.

Horaires et Start lists disponibles sur :

<http://www.equitalyon.com/> / [www.horse-timing.com](http://www.horse-timing.com)

Gestion sportive des concurrents : Chloé Genolier

[equita.national@gl-events.com](mailto:equita.national@gl-events.com)

#### **2 chevaux/cavalier mais 1cheval/épreuve**

*Un cheval ne peut participer qu'à une seule épreuve par jour*

L'engagement forfaitaire d'un montant de 320€ comprend :

- 2 parcours (un mercredi et un jeudi),
- le box pour la période du Mardi 29 octobre 15h au jeudi 31 Octobre fin des épreuves. Les boxes seront situés à l'extérieur et à l'intérieur des halls.
- 2 bracelets 5 jours et 3 bracelets 2 jours (cavalier et coach inclus). Dans le cas où un deuxième cheval serait engagé, 2 bracelets (2 jours) supplémentaires vous seront remis.

Le choix d'épreuve pour le mercredi et le jeudi se fait via le site <http://www.easyjumping.fr/>

Pour toute nuit supplémentaire envoyer un mail à [equita.national@gl-events.com](mailto:equita.national@gl-events.com) le plus rapidement possible. **Les nombres de places étant très limités, nous vous invitons à prendre vos dispositions dans le cas où aucun box ne serait disponible pour vos nuits supplémentaires.** Toute demande effectuée après la clôture sera automatiquement refusée. Aucune réservation de nuit supplémentaire ne pourra être confirmée avant la clôture des engagements.

#### **ASSURANCE-RESPONSABILITE**

Les cavaliers participant aux Concours Hippiques du salon sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée de la manifestation, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés "biens" restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la

charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit. En conséquence, tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le Terrain du Parc des Expositions d'Eurexpo et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que l'association Equita Concours et la société GL events Exhibitions, ses commissaires, personnel salarié ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers. Les chevaux sont logés dans des boxes démontables, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs.

#### **TENUE DES PARTICIPANTS ET REMISE DES PRIX**

Port de la Veste ou du Blouson Fédéral obligatoire pour toutes les Epreuves et Remises des Prix. 8 concurrents appelés aux remises des prix à cheval.

#### **SECURITE**

Les chiens sont interdits sur tout le site de la manifestation : Concours, Salon et Ecuries.

#### **ACCES EUREXPO**

##### **En arrivant de Marseille par la Rocade Est**

Prendre la sortie 8 CHASSIEU - CENTRE

Au rond-point Prendre à Gauche avenue du Dauphiné direction Chassieu

2<sup>ème</sup> Rond-point prendre tout droit direction BRON Eurexpo Visiteurs

3<sup>ème</sup> Rond-point prendre à gauche Direction EUREXPO NORD

Continuer tout droit Suivre Fléchage CSO

##### **En arrivant de Paris par la Rocade Est**

Prendre la sortie 8 CHASSIEU – CENTRE

Au rond-point Prendre à Droite avenue du Dauphiné direction Chassieu

2<sup>ème</sup> Rond-point prendre tout droit direction BRON Eurexpo Visiteurs

3<sup>ème</sup> Rond-point prendre à gauche Direction EUREXPO NORD

Continuer tout droit Suivre Fléchage CSO

## 2. MODELE ATTESTATION VETERINAIRE

### **IMPORTANT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES EQUIDES PRESENT SUR LE SITE** **IMPORTANT**

Dans le cadre de la réglementation de la DDPP, tout participant doit impérativement nous fournir lors de son arrivée sur l'événement une attestation sanitaire de son vétérinaire. Une attestation peut être faite pour plusieurs équidés (1 ligne NOM + N° SIRE ou N° TRANSPONDEUR par équidé)

Modèle ci-dessous :

En-tête du cabinet vétérinaire / papier d'ordonnance

*Date*  
*Lieu*

Objet : Attestation sanitaire

Je, soussigné ....., docteur vétérinaire inscrit à l'ordre nationale des vétérinaires sous le numéro n° .....et vétérinaire habilité de l'exploitation (*adresse de stationnement des chevaux*) .....

....., atteste que le cheval/les chevaux

- **NOM CHEVAL + N°SIRE ou N°TRANSPONDEUR**

est / sont indemne(s) de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine) depuis au moins 30 jours.

Pour faire et valoir ce que de droit

Cachet et signature du vétérinaire